Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE15CM081026-DE

Dinan Léhon

Affaire n°15 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre,

Sur convocation en date du 2 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie Patry), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à René DEGRENNE), Jacques TOUMINET (pouvoir à Yannick HELLIO), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Stella CORBES (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

*
* *

CULTURE – Renouvellement de la convention de financement de l'emploi associatif tripartite pour l'association Théâtre en Rance

Rapporteur : Tanguy METROPE

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE15CM081026-DE

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.

Une convention a été signée entre Dinan Agglomération, l'association et la commune de Lanvallay (commune porteuse) pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. Cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans par la signature d'un avenant en octobre 2023.

L'avenant arrivant à échéance, Dinan Agglomération et 14 communes volontaires se sont montrées favorables à la signature d'une nouvelle convention pour une nouvelle période de 3 années.

Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties, sous réserve d'un vote favorable des Conseils municipaux concernés :

Participation de Dinan Agglomération	**10 000 €**
Participations des communes (basées sur la population)	
Dinan (forfait)	**5 000 €**
Beaussais-sur-Mer	**1 298 €**
Broons	**849**
Les Champs Géraux	**311 €**
Pleslin-Trigavou	**1 173 €**
Pleudihen-sur-Rance	**844 €**
Plouër-sur-Rance	**986 €**
Quévert	**1 142 €**
Saint-Juvat	**191 €**
Trébédan	**127 €**
Taden	**761 €**
Yvignac-la-Tour	**328 €**
Trélivan	**827 €**
Languédias	**163 €**
TOTAL	**14 000 €**

Pour cette période de 3 ans (septembre 2026- août 2029), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.

Par ailleurs, la commune porteuse, Taden, porte la responsabilité de la convention. La convention sera donc signée entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Taden.

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE15CM081026-DE

Vu l'avis de la commission Culture du 1er octobre 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **DE PARTICIPER** au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2026-août 2029 (3 années) à hauteur de 5 000 € par an,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Taden (commune porteuse).

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE15CM081026-DE